

April 17, 2023 @ 4:00 p.m./17 avril 2023 à 16 h

REGULAR PUBLIC MEETING/SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

1.

CALL TO ORDER/OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.

ADOPTION OF AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.

CONFLICT OF INTEREST DECLARATIONS/DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.

ADOPTION OF MINUTES/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5.

CONSENT AGENDA/QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

6.

PUBLIC AND ADMINISTRATION PRESENTATIONS/EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 PUBLIC PRESENTATIONS/EXPOSÉS DU PUBLIC

5 minutes

6.1.1 **Presentation** – Update from Downtown Churches – Father Chris Vanbuskirk

Présentation – Mise à jour des églises du centre-ville – père Chris Vanbuskirk

6.1.2 **Presentation** – Update from EnviroPlus – Jean-Claude Cormier

Présentation – Mise à jour d'EnviroPlus – Jean-Claude Cormier

Other Presentation/Autres présentations

2 minutes

6.2 ADMINISTRATION PRESENTATIONS/EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

15 minutes

6.2.1 **Update – RCMP** – Superintendent (Supt.) Benoit Jollette, Officer-in-Charge (OIC) of the Codiac Regional RCMP

Mise à jour – GRC – Surintendant Benoit Jollette, officier responsable du Service régional de Codiac de la GRC

6.2.2 **Presentation** – Update on Codiac Transpo fare changes for those under the age of 12

Présentation – Mise à jour du changement des tarifs de Codiac Transpo pour les moins de 12 ans

6.2.3 **Presentation** – Update on Environmental Initiatives – Climate Action Report

Présentation – Mise à jour initiatives environnementales – Rapport sur l'action climatique

6.2.4 **Presentation** – Rising Tide update

Présentation – Mise à jour de Marée montante

7.

PLANNING MATTERS/QUESTIONS D'URBANISME

8.

STATEMENTS BY MEMBERS OF COUNCIL/EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

9.

REPORTS AND RECOMMENDATIONS FROM COMMITTEES AND PRIVATE MEETINGS/RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

10.

REPORTS FROM ADMINISTRATION/RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

10.1 Award of Contract W21N 11BN - École L'Odyssée Sport Field Reconstruction

Motion: That City Contract No W21N-11BN, École L'Odyssée Sports Field Reconstruction, be awarded to A.R. Rietzel Landscaping, in the amount of \$3,243,277.15 including HST (\$2,941,116.53 net HST), and that the budget for the project be set at \$3,300,000 including net HST.

It is also recommended that a contract be drafted, and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign said contract and affix the Corporate Seal of the City of Moncton.

Octroi du contrat n° W21N 11BN - Reconstruction du terrain de sport de l'École L'Odyssée

Motion : Que le contrat de la Ville n° W21N-11BN (Reconstruction du terrain de sport de l'École L'Odyssée) soit attribué à A.R. Rietzel Landscaping pour la somme de 3 243 277,15 \$, dont la TVH (soit 2 941 116,53 \$ avant la TVH), et que le budget du projet soit fixé à 3 300 000 \$, dont la TVH nette.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

10.2 Tender TCS23-026 – Highfield Pumping Station – Masonry Repairs

Motion: That Moncton City Council approve the award of Tender #TCS23-026 – Highfield Pumping Station – Masonry Repairs, to the lowest bidder meeting the Terms and Conditions and Specifications set out in the Tender, being Vintage Brick and Stone, for the Total Tendered Price of \$261,619.25, including H.S.T. @ 15%.

It is also recommended that a ten percent (10%) Contingency Allowance in the amount of \$26,161.92, including H.S.T. @ 15%, be established for this project to address any unknown or unforeseen building conditions which may require additional repairs.

Appel d'offres TCS23-026 – Station de pompage de la rue Highfield – Réparation de la maçonnerie

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve l'attribution du contrat de l'Appel d'offres TCS23-026 (Station de pompage de la rue Highfield – Réparation de la maçonnerie) au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les clauses et les conditions ainsi que le cahier des charges reproduit dans l'appel d'offres, soit Vintage Brick and Stone, en contrepartie du prix total offert de 261 619,25 \$, dont la TVH de 15 %.

Il est également recommandé de constituer pour ce projet une provision pour éventualités de dix pour cent (10 %), soit la somme de 26 161,92 \$, en tenant compte de la TVH de 15 %, en raison des conditions inconnues ou imprévues du site, qui pourraient réclamer des réparations supplémentaires.

10.3 Award of Contract W23D 06BA – Mapleton Road Reconstruction

Motion: That City Contract No. W23D 06BA, Mapleton Road Reconstruction, be awarded to Carson Development Ltd. in the amount of \$2,784,868.75 including HST (\$2,525,415.85 net HST), and that the budget for the project be set at \$2,775,000.00 including net HST, engineering and contingency.

It is also recommended that a contract be drafted, and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign said contract and affix the Corporate Seal of the City of Moncton.

Octroi du contrat n° W23D 06BA – Reconstruction du chemin Mapleton

Motion : Que le contrat de la Ville n° W23D 06BA (Reconstruction du chemin Mapleton) soit attribué à Carson Development Ltd. pour la somme de 2 784 868,75 \$, dont la TVH (soit 2 525 415,85 \$ avant la TVH), et que le budget du projet soit fixé à 2 775 000 \$, dont la TVH nette, les frais d'ingénierie et la provision pour éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

10.4 **Award of Contract W23D 05AJ – Street Reconstruction No. 1**

Motion: That City Contract No. W23D 05AJ, Street Reconstruction No. 1, be awarded to MacArthur's Paving and Construction Co. Inc. in the amount of \$1,389,630.10 including HST (\$1,260,164,91 net HST), and that the budget for the project be set at \$1,525,000 including net HST, engineering, utility relocations and contingency.

It is also recommended that a contract be drafted, and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign said contract and affix the Corporate Seal of the City of Moncton.

Octroi du contrat n° W23D 05AJ – Reconstruction de rue n° 1

Motion : Que le contrat de la Ville n° W23D 05AJ (Reconstruction de rue n° 1) soit attribué à MacArthur's Paving & Construction Ltd. pour la somme de 1 389 630,10 \$, dont la TVH (soit 1 260 164,91 \$ avant la TVH), et que le budget du projet soit fixé à 1 525 000 \$, dont la TVH nette, les travaux d'ingénierie, le déplacement des services publics et la provision pour éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

10.5 **Award of Contract W23D 05BC – Street Reconstruction No. 6**

Motion: That City Contract No. W23D 05BC, Street Reconstruction No. 6, be awarded to L.C.L. Excavation (2006) Inc. in the amount of \$2,426,442.50 including HST (\$2,200,382.46 net HST), and that the budget for the project be set at \$2,475,000.00 including net HST, engineering, utility relocations and contingency.

It is also recommended that a contract be drafted, and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign said contract and affix the Corporate Seal of the City of Moncton.

Octroi du contrat n° W23D 05BC – Reconstruction de rue n° 6

Motion : Que le contrat de la Ville n° W23D 05BC (Reconstruction de rue n° 6) soit attribué à LCL Excavation (2006) Inc. pour la somme de 2 426 442,50 \$, dont la TVH (soit 2 200 382,46 \$ avant la TVH), et que le budget du projet soit fixé à 2 475 000 \$, dont la TVH nette, les travaux d'ingénierie, le déplacement des services publics et la provision pour éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

10.6 **Request to Establish Two (2) Year Agreement for Water Quality Testing Services (Sole Source)**

Motion: That Moncton City Council approve Administration's recommendation to enter into a two (2) year Standing Offer agreement with the Research and Productivity Council (RPC) for the provision of Water Quality Testing and Analysis Services, in accordance with the unit costs proposed for 2023 and 2024 by RPC on March 8, 2023, for the period beginning May 1, 2023 through to April 30, 2025.

Demande visant à conclure une entente de deux (2) ans pour des services d'analyse de qualité de l'eau (fournisseur unique)

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l'Administration de conclure, avec le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick (CRPNB), une entente de deux (2) ans, dans le cadre d'une offre à commandes, pour des services de contrôle et d'analyse de la qualité de l'eau conformément aux coûts unitaires proposés par le CRPNB le 8 mars 2023 pour 2023 et 2024, pour la durée comprise entre le 1^{er} mai 2023 et le 30 avril 2025.

10.7 **Motion Downtown Moncton Centre-Ville Inc. – BIA Cleaning Program Pilot Project – Councillor Shawn Crossman**

Motion: That Moncton City Council approve the Pilot Program for Downtown Cleaning where the City will provide \$180,000 to Downtown Moncton Centre-Ville Inc (DMCI) to operate a

clean-up program from May 1st to October 31st in the Downtown similar to the program that was operated for two weeks during the IIHF World Junior Hockey Championship.

And that this amount be funded from the Council Contingency Amount that was approved during the 2023 Budget Deliberations.

Motion Downtown Moncton Centre-Ville Inc. – Programme pilote de nettoyage de la ZAA – Shawn Crossman, conseiller municipal

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve le Programme pilote de nettoyage de la ZAA, dans le cadre duquel la Ville versera 180 000 \$ à Downtown Moncton Centre-ville Inc. (DMCI) afin de réaliser, entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2023 dans le centre-ville, un programme de nettoyage comparable à celui qui a été mené pendant deux semaines durant le Championnat mondial junior de l'IIHF.

Que cette somme soit financée à même la provision pour éventualités du Conseil municipal, approuvée durant les délibérations budgétaires de 2023.

11.

READING OF BY-LAWS/LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

12.

NOTICES MOTIONS AND RESOLUTIONS/AVIS DE MOTIONS ET RÉOLUTIONS

12.1 Notice of Motion – Short Term Rentals – Charles Léger

WHEREAS On March 17, 2023, a tragic fire occurred in a mostly short-term rental apartment building in Montreal killing seven people. It was reported that there was a lack of smoke detectors, apartments without windows, along with possible other safety violations and;

WHEREAS The City of Montreal, the City of Vancouver along with other municipalities are enacting a By-Law requiring permits for all short-term rentals and working with the cooperation of Airbnb to facilitate a mandatory permit requirement for all short-term rentals prior to the listings being allowed to be added to the Airbnb website and;

WHEREAS Airbnb has a City Portal available to municipalities that helps communities enforce rules and understand it's local footprint and;

WHEREAS it's reported that Airbnb wishes to build on years- long efforts to work with local officials on short term rental rules to help address community concerns and preserve the vital source of supplemental income for residents,

BE IT THEREFORE RESOLVED That Moncton City Council direct staff to create a Short-Term Rental Fire Safety Bylaw to be in effect beginning July 1, 2023.

Avis de motion – Location à court terme – Charles Léger

ATTENDU QUE le 17 mars 2023, sept personnes ont péri dans le tragique incendie qui s'est produit dans un immeuble d'appartements essentiellement loués pour de courtes durées à Montréal. On a constaté qu'il n'y avait pas de détecteurs de fumée, que des appartements n'avaient pas de fenêtres et que d'autres contraventions auraient pu être commises au titre des règles de la sécurité;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal, la Ville de Vancouver et d'autres municipalités sont en train d'adopter des arrêtés municipaux obligeant à se faire délivrer des permis pour toutes les activités de location de courte durée et travaillent en collaboration avec Airbnb pour obliger à se faire délivrer des permis pour toutes les activités de location de courte durée avant d'autoriser les annonces sur le site Web d'Airbnb;

ATTENDU QU' Airbnb met à la disposition des municipalités le Portail des villes pour aider les collectivités à faire appliquer les règles et pour connaître son empreinte locale;

ATTENDU QU' il a été annoncé qu'Airbnb souhaite miser sur les efforts consacrés depuis des années pour travailler avec les gouvernants locaux à l'élaboration des règles sur la location de courte durée afin de répondre aux inquiétudes de la collectivité et de préserver une source vitale de revenus supplémentaires pour les résidents;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que le Conseil municipal de Moncton demande au personnel de créer l'Arrêté sur la sécurité incendie des activités de location de courte durée, qui prendra effet le 1^{er} juillet 2023.

- 12.2 **Resolution** – By-law enforcement officers – Marie-Pier Martin, Anthony Bourgeois, Samuel Guimond, Ali LeBlanc, Samantha Ross-Jerome

BY-LAW ENFORCEMENT OFFICER

WHEREAS by virtue of the Local Governance Act, S.N.B. 2017, c. 18, and all applicable regulations adopted under it, and the Police Act, S.N.B., 1977, c. P-9.2, Council may appoint by-law enforcement officers for the local government, and a by-law enforcement officer has the powers and immunities of a police officer for the purposes of enforcing the by-laws of the municipality for which he or she is appointed as are stipulated in the appointment, but has in no other regard the powers or immunities of a police officer;

INSPECTIONS

AND WHEREAS by virtue of Section 144 of the Local Governance Act, if the Local Governance Act, any other Act or a by-law of Council authorizes an inspection or requires anything to be inspected by a local government, a by-law enforcement officer may, after giving reasonable notice to the owner or occupant of the land, building or other structure, inter alia, enter the land, building or other structure at any reasonable time, and carry out the inspection;

PROCEEDINGS, ORDERS AND NOTICES

AND WHEREAS by virtue of Subsection 150(1) of the Local Governance Act, Council may designate any person in whose name proceedings for an offence under a by-law, including but not limited to Informations, may be laid or commenced;

AND WHEREAS by virtue of the Local Governance Act and any other Act or a by-law of Council, a by-law enforcement officer may be authorized by Council to issue Notices, Orders and Demands and any other similar documents, as prescribed by and provided for in the Local Governance Act and any other Act or a by-law of Council;

NOW THEREFORE BE IT RESOLVED THAT Marie-Pier Martin, Anthony Bourgeois, Samuel Guimond, Ali LeBlanc and Samantha Ross-Jerome be appointed By-Law Enforcement Officers for the City of Moncton, and that they be authorized to enforce any by-law, or any applicable Act and regulation, and any amendments thereto;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT Marie-Pier Martin, Anthony Bourgeois, Samuel Guimond, Ali LeBlanc and Samantha Ross-Jerome be authorized to carry out any inspection, enter any land, building, premises, other structure and dwelling or dwelling unit, and take any such action, exercise such power and perform such duty as they may deem necessary, and as may be set out in any by-law, or any applicable Act and regulation, and any amendments thereto, to enforce any provisions of any by-law, and any applicable Act and regulation, and any amendments thereto; and,

BE IT FURTHER RESOLVED THAT Marie-Pier Martin, Anthony Bourgeois, Samuel Guimond, Ali LeBlanc and Samantha Ross-Jerome be authorized to act for and on Council's behalf, and are hereby designated and authorized as persons in whose name Informations, and any other proceedings, may be laid or commenced for an offence under any by-law, or any applicable Act and regulation pursuant to the sections noted in the Acts referenced above; and designated and authorized to issue Notices, Orders and Demands and any other similar documents, as prescribed by and provided for in the Local Governance Act and any other Act or a by-law of Council.

Résolution – Agents d'exécution des arrêtés – Marie-Pier Martin, Anthony Bourgeois, Samuel Guimond, Ali LeBlanc, Samantha Ross-Jerome

AGENTS D'EXÉCUTION DES ARRÊTÉS

ATTENDU QU' en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* (L.N.-B. 2017, ch. 18) et de tous les règlements d'application en vigueur adoptés en vertu de cette loi, et de la *Loi sur la police* (L.N.-B. 1977, ch. P-9.2), le Conseil municipal peut désigner les agents d'exécution des arrêtés pour la municipalité et que l'agent de l'exécution des arrêtés a les pouvoirs et l'immunité d'un agent de police pour exécuter les arrêtés de la municipalité pour laquelle il est nommé selon les modalités précisées dans l'acte de nomination, sans toutefois être investi de ces pouvoirs et de cette immunité par ailleurs;

INSPECTIONS

ATTENDU QU' en vertu de l'article 144 de la *Loi sur la gouvernance locale*, si cette loi, toute autre loi ou un arrêté municipal autorise une inspection ou exige que l'Administration locale inspecte quoi que ce soit, un agent d'exécution des arrêtés peut, après avoir donné un avis raisonnable au propriétaire ou à l'occupant des terrains, des bâtiments ou des autres structures, entre autres, avoir accès, à toute heure raisonnable, à ces terrains, à ces bâtiments ou à ces autres infrastructures et en faire l'inspection;

INSTANCES, ORDONNANCES ET AVIS

ATTENDU QU' en vertu du paragraphe 150(1) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le Conseil peut désigner toute personne au nom de laquelle des instances pour des infractions en vertu d'un arrêté, y compris, sans toutefois s'y limiter, des dénonciations, peuvent être déposées ou entamées;

ATTENDU QU' en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* et de toute autre loi ou d'un arrêté municipal, un agent d'exécution des arrêtés peut être autorisé par le Conseil municipal à rendre des avis et des ordonnances et à déposer des demandes formelles et tous les documents assimilés, selon les modalités prescrites par la *Loi sur la gouvernance locale* et prévues dans cette loi et dans toute autre loi ou dans un arrêté municipal;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE Marie-Pier Martin, Anthony Bourgeois, Samuel Guimond, Ali LeBlanc et Samantha Ross-Jerome soient nommés à titre d'agents chargés de l'exécution des arrêtés de la Ville de Moncton et qu'ils soient autorisés à faire appliquer les arrêtés ou l'ensemble des lois et des règlements applicables, ainsi que toutes les modifications qui y sont apportées

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE Marie-Pier Martin, Anthony Bourgeois, Samuel Guimond, Ali LeBlanc et Samantha Ross-Jerome soient autorisés à procéder à l'inspection des terrains, bâtiments, locaux et autres structures et habitations ou logements et à prendre les mesures, à exercer les pouvoirs et à s'acquitter des fonctions qu'ils peuvent juger nécessaires, selon les modalités indiquées dans les arrêtés ou dans l'ensemble des lois et des règlements d'application en vigueur, ainsi que dans toutes leurs versions modifiées, afin de faire appliquer les dispositions des arrêtés, ainsi que de l'ensemble des lois et des règlements d'application en vigueur et de leurs versions modifiées;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE Marie-Pier Martin, Anthony Bourgeois, Samuel Guimond, Ali LeBlanc et Samantha Ross-Jerome soient autorisés à intervenir au nom du Conseil municipal et soient par la présente désignés pour et autorisés à intervenir à titre de personnes au nom desquelles des dénonciations et d'autres instances peuvent être déposées ou entamées pour des infractions en vertu d'un arrêté, ou encore d'une loi et d'un règlement d'application en vigueur en vertu des articles des lois visées ci-dessus, qu'ils soient désignés pour et autorisés à rendre des avis et des ordonnances et à déposer des demandes formelles et tous les autres documents assimilés selon les modalités prescrites et prévues dans la *Loi sur la gouvernance locale* et dans toute autre loi ou dans un arrêté municipal.

13.

APPOINTMENTS TO COMMITTEES/NOMINATIONS À DES COMITÉS

14.

ADJOURNMENT/CLÔTURE DE LA SÉANCE